

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Nouvelles interpellations ; nouveaux succès du ministère. — La discussion du budget. — La mort de Syveton.

Une fois de plus, le ministère a été attaqué avec une ardeur qui surprendrait si l'on ne savait les causes profondes de cette série d'assauts. L'Église est inquiète de la marche lente mais sûre du Cabinet, appuyé, sur les Chambres et l'opinion publique, vers la Séparation. Et la tactique de la majorité républicaine, à la Commission chargée d'examiner le projet Combes et de le rapporter, a fini d'exaspérer la réaction. Or, on sait que c'est en vue d'obtenir une discussion prochaine que cette majorité a abandonné provisoirement le projet Briand.

Donc l'Église se sent menacée et comme elle a tout intérêt à ne pas démasquer ses batteries, c'est la trinité Ribot, Millerand et Gauthier (de Clagny) qui furent chargés de diriger les opérations. Tous interpellèrent sur les circulaires ou le ministère de l'intérieur déclarait légitime son droit d'être renseigné par des « délégués » là où la municipalité était réactionnaire.

M. Ribot fut violent et M. Millerand alla jusqu'à l'injure grossière ; quant à M. Gauthier, il eut peur de compromettre la victoire et se tut. Mais le président du Conseil riposta avec esprit et mit dans son discours une grande hauteur de vues. Il montra que tous les ministères précédents avaient usé et abusé des procédés qu'on lui reprochait et cita des pièces signées de M. Ribot. Puis il donna aux attaques répétées de l'opposition leur véritable sens et le contraste fut frappant entre ces explications graves et la harangue enfiévrée de M. Millerand.

Le résultat fut une majorité de 30 voix pour le ministère.

La discussion de l'impôt sur le revenu se poursuivit en même temps que celle du budget devant la Chambre des Députés.

Cette semaine on a eu la riposte des partisans du projet, à l'attaque de M. Jules Roche. C'est d'abord M. Renoult, puis M. Caillaux, et enfin M. Rouvier qui ont répliqué. Celui-ci a très bien démontré la nécessité de changer le système fiscal pour faire face aux réformes démocratiques que l'opinion publique réclame : lois sur l'assistance des vieillards, projet des retraites ouvrières et dépenses d'instruction publique.

Cette déclaration très écoutée et très applaudie, a produit un grand effet sur la Chambre ; le centre lui-même a paru ébranlé car, par une tactique habile, le ministre des Finances a affecté de ne s'adresser qu'à lui.

Dans l'examen du budget, ce sont les dépenses du ministère de l'Agriculture qui ont offert à l'opposition, des occasions de bataille. M. Mougeot a eu à répondre mercredi à trois interpellations ; une seule a donné lieu à des observations acerbes, c'est celle concernant M. Lutaud, le préfet de la Gironde. Le grand ennemi de Pelletan, M. Chaumet, a essayé d'en tirer quelque chose contre le ministère et n'y a pas réussi.

En dépit de la bonne volonté de la majorité, il devient évident que le budget ne pourra être voté avant le 1^{er} janvier. Aussi un projet de douzième provisoire sera-t-il déposé aujourd'hui pour parer aux nécessités du service.

Et les imaginations antisémites et réactionnaires se sont exercées sur ce thème, et comme la raison saine et sage n'entre guère dans leurs cerveaux, ils ont conclu à un assassinat maçonnique ou comique. D'autres, plus prudents, croyaient à un simple accident et tous les esprits songeaient à l'absurde mort qui atteignit le grand Zola dans des circonstances analogues.

Mais il se trouve que ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne vaut. Une instruction ouverte sur les causes de la mort a démontré que M. Syveton s'était suicidé pour des raisons privées qui, dit notre confrère de l'Humanité, touchent au drame shakespearien. Ces raisons, on les soupçonne ; les grands journaux les reproduisent et elles prouvent, en tous cas, que toutes les insinuations du parti nationaliste n'étaient que perfidies.

Il est probable néanmoins que la légende calomnieuse subsistera et, pour les têtes obtuses et déloyales, Syveton et Félix Faure seront toujours des victimes de la maçonnerie et des dreyfusards, c'est-à-dire des républicains.

A L'ÉTRANGER

La Guerre Russo-Japonaise

En Extrême-Orient, c'est toujours le siège de Port-Arthur qui concentre tout l'intérêt de la guerre.

En possession de la colline de 203 mètres, le commandement japonais demeure maître de la rade ; il a détruit 4 cuirassés, deux croiseurs et une canonnière ; seul le Sévastopol semble avoir échappé jusqu'ici au bombardement parce qu'il a pu se réfugier à l'entrée du port où il est à l'abri des batteries de la place.

D'ailleurs il semble bien que les Japonais ne désirent plus causer de dommages à des vaisseaux dont ils espèrent plus tard se servir. Le jour où la place tombera, ils pourront les renflouer et les remettre en état de naviger et de combattre.

En Mandchourie, la situation reste incertaine. Le mouvement d'offensive des Russes est arrêté et les deux armées s'assiègent mutuellement, campées dans des casemates et paralysées par des froids très rigoureux. On annonce simplement que Kouroupatkine a déclaré à St-Petersbourg ne plus répondre de la situation, si les trains du Transsibérien n'étaient rendus plus actifs, car le ravitaillement était insuffisant. Or il paraît que le Transsibérien ne peut donner davantage. LE FURETEUR.

Chambre des Députés

Séance du 15 décembre 1904 (matin).

PRÉSIDENCE DE M. GUILLAIN VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et la falsification des denrées alimentaires ; ce projet a été adopté par le Sénat.

Les trois premiers articles sont votés, et divers amendements présentés par MM. Lachaud, Cazeneuve, sont adoptés.

Séance de l'après-midi PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion générale du budget de l'Agriculture. M. Bouchot présente des observations diverses et fait des critiques sur chaque chapitre du budget. Il se plaint des charges excessives que supporte l'agriculteur.

M. Pain demande que des mesures sérieuses soient prises pour préserver les agriculteurs des ravages des rats et campagnols. M. Plissonnier vient déclarer, ce que tout le monde sait, que l'agriculture souffre de charges trop lourdes.

M. Constans indique diverses mesures qu'on pourrait prendre par la voie législative : révision du cadastre, vote sur les accidents dont les ouvriers agricoles sont victimes.

MM. Lepelletier, Rousset, de Carman, Galpin, parlent ensuite sur diverses améliorations à faire, et la suite de la discussion est renvoyée au lendemain. Et la séance est levée.

Séance du 16 décembre 1904 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion de la loi sur les fraudes agricoles.

Sur l'article 3, M. Sarraut propose un amendement tendant à ajouter que la loi sera appliquée contre ceux qui fabriqueront des produits artificiels et ceux qui vendront ces produits.

M. Sarraut montre l'importance de cet amendement qui pourrait enrayer la fraude.

Le renvoi à la commission est prononcé.

M. Trannoy demande l'interdiction des alcools par décret, après avis de l'Académie de médecine.

Séance de l'après-midi PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Beauregard demande à interpellier le ministre de l'instruction publique au sujet de M. Brunetière qui n'aurait pas reçu une chaire en Sorbonne en compensation de celle qu'il occupait comme maître de conférences à l'École normale supérieure, qui a été supprimée.

M. Chaumié demande le renvoi de cette interpellation à la suite des autres. Il en est ainsi décidé.

MM. Aynard, Augagneur et Grosjean déposent des demandes d'interpellation. M. Aynard demande la discussion immédiate ; elle viendra après le jour de l'an.

M. Pelletan reprend son discours, qu'il commença il y a 15 jours, sur la grève des inscrits maritimes de Marseille.

Il réfute les diverses allégations apportées par les interpellateurs et parle ensuite du malheureux naufrage de La Vienne.

Avec preuves évidentes, M. Pelletan montre que tout s'est passé régulièrement, et déclare que les critiques ne sont soulevées que par les cléricaux, qui n'hésitent pas à exploiter les cadavres. Une chaleureuse ovation est faite au ministre de la Marine.

M. Binder essaye de répliquer. La Chambre adopte un ordre du jour de confiance par 342 voix contre 143. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 16 décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat s'occupe de la discussion de la proposition de loi, tendant à modifier l'article 41 du Code rural et la loi de 1884 sur la police sanitaire des animaux.

M. Millières-Lacroix demande que les actions en annulation de vente ne puissent être intentées que pendant un délai de dix jours et non de trente.

Cet amendement est repoussé et la proposition de loi est votée. Et la séance est levée.

SILHOUETTE

LE DOCTEUR VALETTE

Encore une physionomie bien Cadurcienne !

Est-ce le chapeau-Gibus dont il est toujours porteur, qui, comme certain haut de forme légendaire, a attiré l'attention de Rémo ? Peut-être ; mais M. Valette — nous nous en réjouissons et l'en félicitons — a été fait chevalier de la Légion d'honneur, et, à ce titre comme à d'autres, il nous appartient.

L'humble violette qui ornait la boutonnière de l'aimable docteur a fait place sans bruit et sans effusion de sang — même par le bistouri — au ruban rouge ! Les deux se partagent, maintenant, avec la même modestie, le revers de sa redingote, qui, pour n'être pas grise, n'en est pas moins connue à Cahors dans le corps médical. Si elle était bleue, voire même, nuance Deschanel, elle formerait, jointe au foulard blanc et à la décoration nouvelle, les trois couleurs du drapeau sous lequel, bon républicain, il a toujours mené le bon combat.

Car, de même que M. Valette représente le bon vieux docteur, il est l'image placide du vieux républicain calme et pondéré.

Sa barbe soignée encadrant une mine ascétique, ses cheveux longs et bouclés, ses traits reposés, son regard clair et doux lui font plutôt la tête de son divin patron Esculape dont on voit le buste sur les rayons de toutes les pharmacies, que le masque agité de nos républicains fougueux de 48.

La politique, il est vrai, a toujours passé, chez lui, après la médecine.

Il a représenté utilement pendant longtemps un canton de Cahors au Conseil d'arrondissement.

Ses jeunes confrères ont suivi, en toutes choses, les progrès du siècle ; ils pratiquent l'automobile, la médecine nouvelle, la lancette, l'élegance même, avec une égale maîtrise. Le docteur Valette perpétue le type de plus en plus rare du docteur d'autrefois. Il en est resté — faut-il l'en blâmer ? — à la saignée, aux ventouses, aux vésicatoires et aux purgatifs de l'illustre Hippocrate. On dit même que cette méthode lui vaudrait des reproches amers mais tout puerils, de la part des jeunes filles de nos écoles, confiées à ses soins : M. Valette n'en a cure. Depuis 30 ans et plus, il est médecin-vaccinateur de la ville de Cahors ; comme ses anciens, rarement il se préoccupe de vacciner sur la cuisse ou ailleurs afin de ménager l'épiderme des bras de celles qui, plus tard, nous les montrent dans le monde. Tant de coquetterie entre-t-elle dans l'âme des vaccinateurs !

Avec la méthode ancienne, notre sympathique concitoyen a conservé la tenue correcte, sèbre et presque majestueuse du grave docteur. Il n'a pas remis davantage le passible courcier qu'on peut abandonner sans crainte au bord du chemin pour gravir le coteau escarpé et apporter le soulagement au malade ; il a su garder, surtout, l'estime, l'amitié, non seulement de ses malades, de ses compatriotes, mais encore, ce qui est plus rare, de tous ses confrères. Ces derniers le lui prouvent récemment en un banquet où ils se groupaient, nombreux, autour de lui pour fêter la nouvelle distinction dont le gratifia le chef de l'Etat.

En raison de la dotation qui porte son nom, M. Valette a droit, enfin, à la reconnaissance des Rosières. Et c'est avec respect que nous saluons ici le bon vieux docteur et le jeune chevalier.

RÉMO.

CINQ FOIS MARIÉ

M. James Sutton est un Américain de l'Indiana, qui professe pour le mariage une véritable passion. Cet homme honnête et sage ne saurait admettre ces amours illégitimes qui font rougir les gens pleins de moralité.

En dehors du mariage M. James Sutton ne connaît pas l'amour, qui revêt ainsi à ses yeux le caractère d'une institution sociale.

Il respecte Cupidon, à condition que ce jeune vagabond soit inscrit sur les registres de l'état civil.

Mais, par une opposition bizarre, autant M. James Sutton aime le mariage, autant il a d'inclination pour le divorce.

Il en a largement profité, car, aujourd'hui ce digne Yankee en est à sa cinquième épouse à laquelle il vient de se joindre dans les formes les plus solides et les plus normales.

Auparavant M. James Sutton s'était marié quatre fois, et à quatre reprises, il avait également divorcé.

Pourquoi ? C'est ce que les gazettes ne nous disent point, mais comme tous les mariages de cet Américain ont eu lieu dans la même localité, il faut croire qu'il n'a pas commis de faute pouvant nuire à son prestige aux yeux du beau sexe.

Ce dernier semble même apporter une certaine ardeur dans la recherche de son alliance, mais il ne faut voir là qu'une des faiblesses du caractère des femmes. Chaque nouvelle épouse de M. Ja-

mes Sutton se sera dit qu'elle démontrerait, en s'attachant irrévocablement ce mari si dévorable, qu'elle avait plus de mérite que ses devancières.

Jusqu'ici l'expérience de ces dames n'a pas été couronnée de succès.

La cinquième femme aura-t-elle plus de chances que les autres ?... C'est sans doute ce que nous saurons un jour, mais, pour le moment, il convient de signaler le charmant procédé de l'excellent M. James Sutton.

Son cinquième mariage n'a pas été sans provoquer une assez vive émotion dans la ville où il exerce sa double fonction de perpétuel marié et de perpétuel divorcé.

Il a profité de l'émoi général pour faire une conférence où, avec une indiscutable compétence, il a parlé du mariage et du divorce.

Il y avait foule pour l'entendre, et la recette a été de quatre mille dollars, que le conférencier s'est empressé de partager entre ses quatre premières femmes, lesquelles assistaient à la réunion.

Cela part d'un bon naturel. Malheureusement il est à craindre que cette libéralité ne soit l'origine d'un conflit conjugal, attendu que la cinquième Mme Sutton reprochera peut-être à son mari d'avoir usé ainsi du produit de son éloquence qui aurait été beaucoup mieux employé à lui faire un petit cadeau.

Le cinquième divorce est en marche.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Quartier général devant Port-Arthur, vid Fusan, 15 décembre.

On aperçoit de la colline de 203 mètres tous les recoins de la ville et du port.

Les rues de Port-Arthur sont presque désertes, on n'y voit circuler que quelques soldats. Beaucoup de constructions sont brûlées, toutes ne sont plus qu'un amas de ruines.

Dans le port, on ne voit à la surface de l'eau que les tourelles, les mâts et les cheminées des vaisseaux coulés, les docks et les bâtiments des quais sont déshabillés et brûlés.

La flotte japonaise va rentrer aux docks du Japon.

Les Japonais avancent maintenant sur les rives de la baie du Pigeon ; le terrain est relativement plat. Contre les forts de Tai-Yang-Chan, Itsé-Chan et Antog-Chan, les approches sont faciles, mais les forts sont une puissance formidable et leur prise sera d'autant plus difficile qu'il faudra faire des sapes dans un sol gelé.

Les pièces de marine montées sur la colline de 203 mètres peuvent couvrir la marche de l'infanterie contre les forts de l'ouest.

Le « Sévastopol » torpillé

On rapporte que les Japonais ont torpillé avec succès le cuirassé russe Sévastopol.

La légation japonaise communique la dépêche suivante :

« Tokio, 15 décembre, 4 h. 5 soir. — Rapport du commandant de la troisième escadre : Deux flottilles de torpilleurs ont attaqué à 3 h. 30 le 14, le Sévastopol et un navire commissionné pendant une tempête de neige. L'un des torpilleurs n'est pas encore de retour ; les autres sont revenus sains et saufs.

Le matin du 14, notre poste d'observation et les hommes de quart m'annoncèrent que l'avant du Sévastopol s'était enfoncé de trois pieds.

Le 14, à trois heures du matin, six flottilles de torpilleurs et d'autres torpilleurs spéciaux n'ont cessé de diriger leurs attaques contre le Sévastopol l'Ostrahuf et un navire commissionné.

Je n'ai pas encore reçu de détails au sujet de cette attaque, mais à neuf heures du matin, dans la journée du 15 notre poste d'observation m'a annoncé que l'avant du Sévastopol s'enfonçait de plus en plus et que son tube lance-torpilles était complètement immergé ».

INFORMATIONS

Une interpellation

M. Paul Beauregard, député de la Seine, a demandé à interpellier le ministre de l'instruction publique sur l'exclusion de M. Brunetière de l'Université.

Demande d'amnistie

M. Gauthier (de Clagny), député nationaliste de Seine-et-Oise, annonce qu'il déposera avant le retour de M. Marcel Habert en France, c'est-à-dire dans une des dernières séances de cette semaine, une demande d'amnistie englobant les condamnés de la Haute-Cour.

La succession de Syveton

On annonce que l'élection du successeur, à la Chambre, de M. Syveton, ancien député du 2^e arrondissement, aura lieu dès le commencement du mois de janvier prochain.

Le seul candidat déclaré à cette succession est jusqu'à présent M. Bellan, conseiller radical du quartier du Mail, mais on parle de la candidature possible de M. Julien Caron, ancien conseiller nationaliste du quartier de Bonne-Nouvelle, qui fut battu aux dernières élections municipales par M. Rébeillard.

Les promotions de fin d'année

La France Militaire annonce que le ministre de la guerre vient de donner l'ordre aux différentes directions de hâter la préparation du travail d'avancement dans tous les grades et des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur et la médaille militaire. M. Berteaux désireait que les promotions de fin d'année soient soumises à sa signature le 25 décembre au plus tard.

Les officiers appelés à changer de garnison pourront ainsi donner utilement aux propriétaires congé de leur logement.

Les souverains portugais

Jeudi soir à eu lieu, à l'Elysée, le dîner offert par le président de la République et Mme Emile Loubet au roi et à la reine de Portugal. Les souverains sont arrivés à l'Elysée à 8 heures ; les honneurs militaires leur ont été rendus dans la cour du Palais par un bataillon du 28^e de ligne. La musique a joué l'hymne royal portugais.

Les Toasts

A la fin du dîner offert jeudi soir à l'Elysée en l'honneur du roi et de la reine de Portugal, le Président de la République a porté le toast suivant :

« Sire, » J'éprouve un bien sincère plaisir à recevoir votre Majesté et Sa Majesté la reine, qui n'a pas craint d'affronter les fatigues d'un long et pénible voyage pour venir vous rejoindre à Paris. Aussi, me permettez-vous de lever mon verre en l'honneur de Votre Majesté, en l'honneur de Sa Majesté la reine, et de vous adresser les vœux que nous formons pour Votre Majesté, pour Sa Majesté la reine, pour Sa Majesté la reine-mère, pour la famille royale et pour la prospérité du Portugal, ami de la France. »

Le roi de Portugal a répondu :

« Monsieur le Président, » Je vous remercie bien sincèrement des paroles que vous venez de prononcer et qui nous touchent profondément. Je vous remercie de l'accueil toujours si chaleureux, toujours si bon que nous recevons au milieu de vous et, dans cette nation à laquelle tant de liens m'attachent, nous apprécions de tout cœur ce que vous avez dit du Portugal, nation amie de la France. Ce ne sont pas de vains mots et ils produiront chez nous une vive joie. » Je bois à la santé du Président de la République et à la prospérité de la France. »

La musique a joué l'hymne national portugais après le toast du président de la République et la « Marseillaise » après celui du roi.

Les deux toasts ont été écoutés debout par les convives.

Le traitement du Cancer

Le docteur Doyen a communiqué à la Société de chirurgie le résultat des

nouvelles observations qu'il a recueillies depuis sa dernière communication au congrès de chirurgie, sur le traitement du cancer par la méthode qu'il préconise. Il a débuté par donner lecture d'une note signée par MM. Metchnikof et Roux, de l'Institut Pasteur, par laquelle ces savants déclarent en substance que parmi les tubes de culture ensemencés avec des fragments de tumeurs cancéreuses, le 27 octobre, à la clinique du docteur Doyen, 7 tubes sur 14 renfermaient le « Micrococcus neoformans », microbe que M. Doyen considère comme celui du cancer.

M. Metchnikof ajoute qu'il lui est impossible, à l'heure actuelle, de se prononcer déjà sur l'efficacité du mode de traitement, bien qu'il lui semble avoir constaté une amélioration chez les malades.

Tirages financiers

Obligations de la Ville de Paris 1865

Le numéro 515.748 gagne 150.000 francs.

Le numéro 367.706 gagne 50.000 francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. :

201.024, 350.439, 507.257, 193.948

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

452.320, 523.491, 422.507, 508.574, 207.052

Les dix numéros suivants gagnent chacun 2.000 fr. :

515.021, 419.325, 521.864, 429.820, 149.416, 150.342, 322.392, 444.318, 381.479, 98.097

Obligations de la Ville de Panama

Le numéro 1.967.904 gagne cent mille francs.

Le numéro 574.671 gagne cent mille francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. :

1.866.568, 1.362.464

Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

278.005, 47.095

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2.000 fr. :

434.709, 1.651.718, 1.312.545, 1.924.929, 1.885.133.

Cinquante autres numéros gagnent 1.000 fr.

Petites Nouvelles

Le nommé Eugouneau, condamné à mort par la cour d'assises de l'Eure, en octobre dernier, pour assassinat et viol, vient de voir sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

— M. Bonfides a été élu président de la Chambre des députés grecque.

— L'affaire Massot-Hulbac, de Marseille, inculpés d'empoisonnement, se poursuit devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

— M. Ruchet a été élu président de la Confédération hellénique et M. Forrer, vice-président. Les deux élus appartiennent à la majorité radicale.

— La crise ministérielle espagnole n'est pas encore terminée; le général Azcarrata sera chargé de la constitution du nouveau cabinet.

REVUE DE LA PRESSE

M. Jaurès dans l'Humanité, au sujet de la mort de Syveton :

Il est impossible de rester dans l'état de demi-obscureté qui favorise toutes les légendes et suscite tous les fantômes. Je ne sais s'il y a un moyen légal et régulier de mettre sous les yeux du public toutes les pièces de l'instruction. Mais si la famille le demandait, comment pourrait-on le lui refuser ? Et comment ne le demanderait-elle pas ? Elle s'est engagée trop avant par les premières démarches de M. Ménard, pour pouvoir maintenant demander le bénéfice du silence. Aucune révélation nouvelle ne peut ajouter désormais au supplice que les premières confidences forcées ont infligé à la pudeur outragée d'une jeune femme ; et le mystère de l'instruction ne ferait qu'ajouter des soupçons horribles.

Revue de la presse locale

Du Quercinois :

Qu'un homme nous apparaisse dans le décor, le luxe ou le vacarme qui sont l'apanage ordinaire de la fortune, nous sommes invariablement tentés de nous incliner ; une sorte de crainte révérentielle s'empare de nous comme devant l'apparition d'un être supérieur. Que cet homme vienne à parler. Trois fois sur quatre, nous entendons à peine ce qu'il dit ; nous ne songeons même pas à contrôler le sens de ses paroles ; elles ne peuvent être que la vérité même. Cet homme est riche.

MOTS DE LA FIN

Aux examens de l'Hôtel-de-Ville :
— Mademoiselle, pouvez-vous me citer une date classique ?
— Le premier octobre, monsieur.
— Pourquoi le premier octobre ?
— Dame... c'est la rentrée des classes !

CHRONIQUE LOCALE

Exposition des arts Industriels

Dans la liste des récompenses de l'Exposition des Arts Industriels du Commerce, de l'Agriculture etc., qui a eu lieu à Bordeaux, nous relevons les noms des lauréats de notre département.

M. Despeyroux, charron, Médaille d'argent ;

M. Galtier fils, Diplôme d'honneur pour modelages, plâtre ; Médaille d'or pour encadrements et Médaille d'argent pour peintures artistiques ;

M. Ch. Bériot, peintre, Médaille de bronze ;

Ces trois exposants habitent Lacapelle-Marival ;

M. C. Merle à Assier, Médaille de Vermeil, pour vins rouges.

Classe de 1904

Itinéraire pour l'examen des Tableaux de Recensement et le tirage au sort des jeunes gens des divers cantons du département :

Voici l'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1904, dans le département du Lot :

Arrondissement de Cahors

Cazals. — Mardi, 10 janvier 1905, à 10 h. du matin à la mairie de Cazals.

Catus. — Mardi, 10, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Catus.

Saint-Géry. — Mercredi, 11, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Saint-Géry.

Luzech. — Jeudi, 12, à 2 h. du soir, à la mairie de Luzech.

Montcuq. — Vendredi, 13, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Montcuq.

Labenque. — Samedi, 14, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Labenque.

Lauzès. — Lundi, 16, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Lauzès.

Limogne. — Mardi, 17, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Limogne.

Puy-Evêque. — Mercredi, 18, à 1 h. 3/4 du soir, à la mairie de Puy-Evêque.

Castelnaud. — Jeudi, 19, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Castelnaud.

Cahors (Nord). — Vendredi, 20, à 10 h. du matin à la mairie de Cahors.

Cahors (Sud). — Vendredi, 20, à 2 h. 1/2 du soir à la mairie de Cahors.

Arrondissement de Figeac

Latronquière. — Mardi, 10 janvier 1905, à 10 h. du matin, à la mairie de Latronquière.

Livernon. — Jeudi, 12, à 9 h. 1/2 du matin, à la mairie de Livernon.

Lacapelle-Marival. — Jeudi, 12, à 2 h. 1/2 du soir, au prétoire de Lacapelle-Marival.

Cajarc. — Vendredi, 13, à 1 h. du soir, à la mairie de Cajarc.

Saint-Céré. — Mercredi, 18, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Saint-Céré.

Bretenoux. — Jeudi, 19, à 9 h. 1/2 du matin, à la mairie de Bretenoux.

Figeac (Est). — Lundi, 23, à 10 h. du matin, à la mairie de Figeac.

Figeac (Ouest). — Jeudi, 26, à 10 h. du matin, à la mairie de Figeac.

Arrondissement de Gourdon

Payrac. — Mardi, 10 janvier 1905, à 10 h. 12 du matin, à l'école des garçons de Payrac.

Salviac. — Mercredi, 11, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Salviac.

Labastide-Murat. — Vendredi, 13, à 2 h. du soir, à la mairie de Labastide-Murat.

Gourdon. — Samedi, 14, à 10 h. du matin, à la mairie de Gourdon.

Saint Germain. — Lundi, 16, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Saint Germain.

Souillac. — Mardi, 17, à 9 h. 1/2 du matin, à la mairie de Souillac.

Gramat. — Mercredi, 18, à 2 h. 3/4 du soir, à la mairie de Gramat.

Martel. — Jeudi, 19, à 9 h. du matin, à la mairie de Martel.

Vayrac. — Jeudi, 19, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Vayrac.

CAHORS

L'impôt sur les opinions !!!

Jean du Quercy, de la Défense, n'est certainement pas un naïf, mais il nous a tout l'air d'être un maître dans l'art de « bluffer » son public.

Jamais, en effet, nul ne croira, même sans connaître Jean du Quercy, que c'est sérieusement qu'il a pu écrire l'article qu'il publie dans la Défense de jeudi, sous le titre : L'impôt sur les opinions.

Au dire de ce collaborateur hebdomadaire du pieux journal, l'impôt sur le revenu ne sera que « l'impôt sur les opinions » ; en d'autres termes, l'impôt ne sera payé que par les ennemis du gouvernement actuel ; les blocards, les juifs, les franc-maçons, en seront exemptés.

Ecoutez plutôt : « Dans la répartition des charges fiscales, on ne considèrera qu'une chose : les opinions des contribuables. A-t-il des opinions déplaisantes ? Revenu élevé, énorme même. — A-t-il des opinions agréables ? Revenu minime, inflime ; les revenus réputés modestes, ne paieront pas du tout. La majorité des contribuables ne paie-

ra rien, si l'on veut : on écrasera la minorité. »

Par cette citation, que nous faisons, de l'article de Jean du Quercy, on voit que nous n'exagérons rien. Mais il y a mieux ; l'opinion du rédacteur de la Défense sur la répartition des impôts se précise d'une façon magistrale dans ces quelques lignes qui sont la conclusion de l'article :

« Quant aux naïfs qui vous disent : c'est le seul moyen d'atteindre les grandes fortunes, les fortunes juives, croient-ils donc que les réparateurs de l'impôt seront des gens incorruptibles ? que ce seront même des gens équitables ? Les juifs sont francs-maçons presque tous ; ceux qui ne le seront pas le deviendront alors, attendu que l'impôt, en question a pour but de décharger les franc-maçons et d'écraser les catholiques ; bien peu avisé qui ne le voit pas ! »

Que dites-vous du morceau ? Et ne trouvez-vous pas que Jean du Quercy est un homme bien avisé, lui qui devine, qui voit déjà ce que sera la répartition ?

Jules Roche, Caillaux, tous les députés qui à la Chambre ont, avec un talent incontesté, discuté, combattu le projet d'impôt sur le revenu, qui ont fait ressortir tous les défauts, tous les vices du prochain système fiscal, hélas ! ont oublié de développer l'argumentation de Jean du Quercy.

C'est dommage !... car qui sait ? c'est peut-être la chute du ministère !

Où, dans le cas contraire, nos honorables se seraient bien amusés ! Et effectivement, le rire seul peut être excité quand on lit des stupidités du genre si particulier à Jean du Quercy. Pour ce monsieur, les réparateurs seront des gens corruptibles ; les conseils de Préfecture ne seront composés que de malandrins, parce qu'ils seront nommés par le gouvernement actuel.

Ah ça ! est-ce que de tout temps, il n'y a pas eu des répartiteurs, des contrôleurs ? Et est-ce que ces gens-là étaient pour la plupart des républicains, des blocards, des francs-maçons ?

Est-ce que le contribuable trop lourdement imposé ne trouvait pas de juges ?

Il fut une époque, ô Jean du Quercy, où vos pareils fixaient et prélevaient eux-mêmes les impôts, les dîmes, et en ce temps-là, le pauvre diable pressuré n'avait aucun recours contre ses tyranneaux !

Le malheureux travaillait, s'échappait à la corvée, et il ne retirait de sa besogne que fatigués : les récoltes, les fruits de son travail allaient à d'autres, aux prédécesseurs des amis de Jean du Quercy.

Ah ! ceux-ci regretteraient le bon vieux temps : leur dépit aujourd'hui de voir les spoliés se retourner contre les spoliateurs ?

C'est désagréable peut-être, mais franchement, des arguments contre l'impôt sur le revenu tels que ceux qui sont publiés par Jean du Quercy révèlent bien où la mentalité spéciale des cléricaux ou le degré d'estime en laquelle ceux-ci tiennent l'intelligence de leurs lecteurs !

LOUIS BONNET.

Chambre de Commerce de Cahors et du Lot

Séance du 30 Novembre 1904

Présidence de M. CAYLA, Caprais

M. le Président fait donner lecture de la correspondance reçue depuis la dernière réunion et signale à l'attention de la Chambre les communications suivantes qui lui paraissent intéresser plus particulièrement le commerce et l'industrie de notre circonscription.

1° Addition au tarif spécial D. n° 7. — Une lettre de la Société métallurgique du Périgord rappelant que le 14 mai 1902 la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a soumis à l'homologation de M. le Ministre des Travaux Publics une addition au Tarif spécial D. n° 7, relative à l'expédition, par cent tonnes, des combustibles minéraux : houilles, coques, etc., de toutes les gares de son réseau à toutes destinations, et que cette demande d'homologation est restée sans effet.

Aucune suite n'ayant été donnée à cette proposition par suite, paraît-il, des démarches faites par les Compagnies houillères qui se seraient alarmées à tort des résultats qu'aurait pour elles la mise en vigueur de ce nouveau tarif, M. le Président invite la Chambre à demander aux Pouvoirs Publics l'homologation du tarif dont il s'agit, son application ne pouvant que servir les intérêts de tous les industriels et de tous les consommateurs de houille de notre région.

Sur sa proposition et après une discussion à laquelle tous les membres présents ont pris part.

La Chambre de Commerce de Cahors et du Lot émet le vœu que l'homologation soit accordée dans le plus bref délai possible à l'addition proposée par la compagnie du chemin de fer d'Orléans au tarif spécial D. n° 7, relative à l'expédition, par cent tonnes, des combustibles miné-

raux : houilles, coques, etc., de toutes les gares de son réseau à toutes destinations ;

Et charge son bureau de transmettre une copie de sa délibération à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, en le priant de vouloir bien la recommander à la bienveillante attention de M. le Ministre des Travaux Publics.

2° Exportation des vins et spiritueux. Une communication de la Fédération du Commerce d'Exportation des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France priant la Chambre d'engager notre Gouvernement à faire des démarches actives pour faciliter à l'étranger l'écoulement de notre production nationale.

Elle transmet la copie d'une lettre ouverte qui a été récemment adressée à M. Dejonclé, président du groupe parlementaire du commerce extérieur à la Chambre des députés.

3° Ouverture au service privé des postes de télégraphie sans fil d'Ouessant et de Porquerolles. — Deux dépêches du sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes faisant connaître que deux arrêtés des 7 octobre dernier et 17 novembre courant ont ouvert, les stations, radiotélégraphiques d'Ouessant et de Porquerolles à l'échange avec les navires en mer des correspondances originaires ou à destination de la France, de la Corse, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Principauté de Monaco et des valées, d'Andorre.

4° Foire de Leipzig. — Une lettre du Comité du Commerce Français aux foires de Leipzig transmettant son programme et sollicitant l'adhésion de notre Compagnie.

Ce Comité dont les services sont désintéressés, exhorte les commerçants français à prendre part à ce grand marché. Il n'est certainement pas étranger au grand mouvement d'affaires qui s'est accru depuis sept mois avec l'Allemagne et dont l'augmentation qui ne fera que s'accroître s'est chiffrée à vingt-quatre millions environ. Il est à souhaiter que cette initiative s'étende à d'autres marchés étrangers.

Réceptions officielles

Les réceptions officielles n'auront pas lieu, à la Préfecture, à l'occasion du 1^{er} janvier.

Election au Conseil départemental

Election des délégués des Instituti-

trices au Conseil départemental :

Inscrits, 322. — Votants, 259.

Bulletins blancs ou nuls : 6.

Ont obtenu :

Mme Ségala, directrice de l'École primaire supérieure de St-Céré : 240 voix, élu.

Mlle Bonnet, directrice de l'École des filles du boulevard Gambetta : 240 voix, élue.

Election d'un délégué des institutrices et des institutrices privées laïques.

A obtenu : M. Deviers, directeur de l'École privée de Gramat, 95 voix, élu.

Election d'un délégué des instituteurs et des institutrices privés congégnistes.

A obtenu : Mlle Boudou, directrice de l'école privée de Figeac 2 voix.

Le nombre des électeurs inscrits s'élevait à 14, il n'y a pas élection.

Collège de filles

Par décret ministériel, paru dans le Bulletin de l'Instruction publique, Mme Rigal, est déléguée dans les fonctions de maîtresse chargée de cours de lettres, au collège de jeunes filles de Cahors.

Conférence publique

Demain soir 18 décembre, à 8 heures du soir au théâtre de Cahors, M. Barbey, avocat à la Cour de cassation, Secrétaire général de l'Union Française antialcoolique, fera une conférence sur le sujet suivant : « Sept ans de lutte contre l'alcoolisme. Efforts et résultats ».

Association Amicale des anciens élèves des écoles laïques

La réunion provoquée dimanche par quelques anciens élèves des écoles laïques, dans le but de fonder une association Amicale entre les anciens élèves de ces établissements, a obtenu un succès complet.

Un comité provisoire a été formé : M. Lagrèze, instituteur à Cahors a été nommé président provisoire et M. Libert, commis des postes, a été nommé secrétaire.

Les adhésions sont reçues chez MM. Courtès Henri, rue Brive, 7, Lagrèze, instituteur et Libert commis des postes.

Remonte

Le Comité de dépôt de remonte d'Aurillac, procédera aux achats des chevaux de selle à Gramat, le mardi 17 et le mercredi 18 janvier à 9 heures du matin, place du Marché.

Avis

Le commissaire de police rappelle aux personnes qui ont l'habitude de placer des affiches, que les articles 16 et 17 de la loi du 29 juillet 1881, font

défense de les apposer sur les édifices consacrés aux cultes et sur les emplacements réservés aux actes de l'autorité publique. A l'avenir, tout placard qui sera trouvé sur ces lieux sera immédiatement enlevé et procès-verbal sera dressé contre les personnes qui les auront placardés.

Fermeture de la chasse

Le ministre de l'Agriculture vient de fixer les dates suivantes pour la fermeture de la chasse.

Fermeture de la chasse aux perdreaux et aux lièvres, le 8 janvier.

Fermeture de la chasse aux faisans, le 5 février.

Cercle de la jeunesse Républicaine Laïque

Les membres du Cercle de la jeunesse Laïque de Cahors, sont priés d'assister à la Réunion générale qui aura lieu, le dimanche 18 Décembre courant, au Siège social (Mairie), à 2 heures 1/4 du soir.

Ordre du Jour :

Questions urgentes

Fédération des Jeunesses L. du L.

Communications diverses.

Paiement des cotisations.

Présence indispensable.

Le Secrétaire

Gendarmerie

Dans la liste des sous-officiers de gendarmerie admis à suivre en 1905, les cours de l'école des sous-officiers de l'armée comme élèves-officiers, nous relevons le nom du maréchal-des-logis Larroumet, de la 17^e légion bis.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 décembre 1904

Naissance

Rayon, Roger-Jean-Marius, rue St-Barthélemy, 4.

Soupa, Louis-André, au Roc de Lagasse.

D'Esquerre, Marie-Madeleine-Antoinette, rue Ste-Clair, 52.

Galan, René-Lucien, rue des Capucins, 3.

Publications de Mariages

Vincent, Maurice-Pierre, cordonnier, et Leyssac, Adrienne, s. p.

Bourmazel, Pierre, cultivateur, et Battut, Alexandrine, cuisinière.

Cluzet, Pierre-Alexandre, et Constant, Pauline-Joséphine, couturière.

Décès

Ruams, Marie, 64 ans, veuve Balet, rue Clément Marot, 2.

Bris, Anselme-Guillaume, plâtrier, 65 ans, rue de la Brasserie.

Calvet, Pétronille, 63 ans, s. p., rue des Souffrins.

Bourdarie, Elisabeth, 65 ans, veuve Rossignon, rue de la Liberté.

Azan, Léopold, soldat au 7^{me} de ligne, 21 ans, à l'Hospice.

Massip, Antoinette, 61 ans, s. p., rue Daurade, 8.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrathier

Section des vétérans. — La 1906^e section des vétérans s'est réunie dimanche, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, pour approuver les nouveaux statuts, et pour remettre à son président une distinction honorifique que le Conseil général lui a accordés en récompense du zèle déployé par lui pour la formation de la section.

Le camarade Gras, vice-président, en remettant au président cet insigne, a prononcé d'une voix vibrante l'allocution suivante :

« Chers Camarades,
Je profite de cette réunion pour m'acquitter de la mission qu'a bien voulu me confier le Conseil général d'administration de notre société. Celui-ci voulant donner un témoignage de reconnaissance à notre sympathique président et camarade Lacroix, pour le zèle infatigable qu'il a apporté à la formation de la 1906^e section, m'a fait parvenir pour les lui remettre en son nom un diplôme avec médaille d'honneur. Camarade Lacroix, au nom du Conseil général d'administration, et avec nos bien sincères félicitations, je suis heureux de vous remettre ce diplôme et la médaille d'honneur. »

Le Président, tout ému, remercie dans une allocution bien sentie le Conseil général, le vice-président et tous les camarades, les assurant de tout son dévouement pour la prospérité de la section.

Un punch d'honneur offert à tous les membres a terminé cette cérémonie.

Foire. — Favorisée par une journée assez belle, notre foire a été très belle. Les foiraux étaient bien garnis ; grande affluence de monde et surtout de marchands étalagistes et autres. Beaucoup d'affaires se sont traitées.

Mêmes cours sur les animaux de travail que la précédente. Bœufs gras, de 32 à 36 fr. le quintal ; vaches, de 28 à 34 fr. le quintal ; veaux, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 le kilo ; porcs gras, de 42 à 46 fr. le quintal.

Poulets, poulas, dindons, canards, 0 fr. 50 la livre ; œufs, 1 fr. 20 la douzaine.

Lièvres, de 4 à 6 fr. ; lapins, 1 fr. 25 à 1 fr. 50 ; perdreaux, 1 fr. 50 ; grives, 0 fr. 60.

Halle aux grains : blé, 300 hectol. vendus 18 fr. 25 l'hectol. ; maïs, 190 hectol. vendus 15 fr. l'hectol. Prunes communes, 300 quintaux, vendues 5 fr. le quintal.

En présence du développement et de l'importance que prennent les foires du 2^e mardi de chaque mois, il est créé une deuxième foire qui se tiendra tous les

derniers jeudis de chaque mois. La première de ces foires est fixée au Jeudi 29 décembre prochain.

Limogne

Les surprises du confessionnal. — Il paraît que le pasteur d'une des communes du canton aime tellement ses ouailles qu'il ne laisse passer aucune occasion de les réunir sous sa houlette.

Or donc, un de ces jours derniers cet excellent homme voulait célébrer un Jubilé et dans ce but, craignant la fatigue, il avait prié un de ses confrères d'une commune voisine de venir prêcher ce Jubilé. Il est d'usage paraît-il, que dans ces occasions les ouailles craintives ou timide profitent de la présence au confessionnal du curé étranger pour soulager leur conscience de fautes qu'elles n'osent dévoiler à leur pasteur habituel ; lui étant inconnues, elles peuvent tout lui dire. Mais hélas ! faudrait-il au moins qu'elles puissent soulever un coin du rideau du confessionnal pour n'être pas sujettes à commettre une grosse erreur.

C'est ce qui advint à une pénitente qui, en sortant de l'église, disait à une amie : Quel men es arrivé uno ! (qu'il m'en est arrivé une !) J' te crois et de raide encore ! Pour une gaffe, c'en était une de corée.

En effet cette pénitente voulait profiter de la présence du curé voisin pour lui raconter ses fautes ; mais elle ignorait, que ce curé, retenu dans

Albas
Vol de plants. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des plants d'une certaine valeur furent enlevés à la veuve Salinié, non loin de son habitation, sise à Cambou.

Arrondissement de Figeac
Figeac

Le Concours de Cajarc.
M. Larnaudie a trouvé des loisirs pour écrire et nous adresser une autre lettre en réponse aux commentaires dont nous avions fait suivre dimanche dernier son long plaidoyer.

Foire du 15 décembre.
Contrairement par la pluie, la foire du 15 décembre a été peu importante.

St-Pierre-Toirac
Un incident. — Il est question d'un incident politique qui se serait produit ces jours-ci, à une table d'hôtes, dans un hôtel de Toirac, entre un fonctionnaire de Cajarc et un voyageur de commerce.

Aynac
Leur générosité. — Nos cléricaux ne tiennent pas encore le record de la générosité.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Foire. — A cause du mauvais temps, notre dernière foire, qui a été tenue mercredi dernier, a été moins importante que les années précédentes.

LES DRAMES DU CŒUR
PAR A. VILLIERS
DEUXIÈME ÉPISE
MIMI-PRINTemps
XII
Les deux prisonnières
— L'abbaye d'Yverres, ma sœur, mais vous ne direz pas que je vous l'ai dit.

Leyme
Deux écoles fermées depuis 2 mois 1/2. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans un de nos précédents numéros, nous nous sommes renseignés sur ce qui se passe à Leyme.

Gramat
Quoique nous ne voulions pas piétiner un mort, nous ne pouvons passer sous silence la mort du grand tribun que la ligue des Poires délégué à Gramat pour faire entendre la parole sacrée de la Patrie Française à nos bons Causeurs et faire le parallèle de la morale laïque et de la morale très pure du sabre et du goupillon.

Un Caussetier
Pinsac
Le pont de Pinsac. — La crue de la Dordogne, de février dernier, enleva une partie de la chaussée de la route aboutissant au pont métallique de Pinsac et déchaussa complètement la culée bâtie sur pilotis.

Souillac
Enterrement civil. — Jeudi dernier ont eu lieu à Souillac les obsèques civiles de M. Mouralès, cultivateur à Lamotte-Timbergue.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Foire. — A cause du mauvais temps, notre dernière foire, qui a été tenue mercredi dernier, a été moins importante que les années précédentes.

Gramat
Quoique nous ne voulions pas piétiner un mort, nous ne pouvons passer sous silence la mort du grand tribun que la ligue des Poires délégué à Gramat pour faire entendre la parole sacrée de la Patrie Française à nos bons Causeurs et faire le parallèle de la morale laïque et de la morale très pure du sabre et du goupillon.

Un Caussetier
Pinsac
Le pont de Pinsac. — La crue de la Dordogne, de février dernier, enleva une partie de la chaussée de la route aboutissant au pont métallique de Pinsac et déchaussa complètement la culée bâtie sur pilotis.

Souillac
Enterrement civil. — Jeudi dernier ont eu lieu à Souillac les obsèques civiles de M. Mouralès, cultivateur à Lamotte-Timbergue.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Foire. — A cause du mauvais temps, notre dernière foire, qui a été tenue mercredi dernier, a été moins importante que les années précédentes.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Foire. — A cause du mauvais temps, notre dernière foire, qui a été tenue mercredi dernier, a été moins importante que les années précédentes.

Bibliographie
LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES
DIRECTEUR : Adolphe BRISSON
SOMMAIRE DU 18 DÉCEMBRE 1904

Texte : A nos lecteurs : Nos projets pour 1905. Adolphe Brissou. — Notes de la Semaine : L'Empereur du Midi, Le Bonhomme Chrysalde. — Sainte-Beuve, le Critique, Ferdinand Brunetière, le Romancier, Henri de Regnier, l'Historien, Albert Sorel, le Poète, André Theuriot, Stances, Auguste Dorchain. — Echos de Paris, Sargines. — Le Livre du jour : Sainte-Beuve, Léon Schéa, Il, rue de Montparnasse, Jules Troubat. — Musique : « Tristan et Yseult », Albert Dayrolles.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1647, du 17 Décembre 1904.

Le Globe Trotter
Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Villière, Paris. Sommaire du 15 Décembre 1904.

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable Nom

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Voyage circulaire en Bretagne
A prix très réduits
La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 O/O, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Excursions aux stations thermales et hivernales
Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

UN MONSIEUR
offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable Nom

Bulletin Financier
Le marché est hésitant et les affaires peu actives. La baisse de certaines valeurs industrielles du Rio notamment a provoqué le recul à peu près général de la cote.

BOURSE DE PARIS
RENTES ET ACTIONS
AU COMPTANT ET A TERME
O/O.....cpt 97 45
Jouissance 1^{er} oct. 1904 tme 97 45

MINES D'OR
Rand Mines..... 292 50
Chartered..... 60 25
East Rand..... 229 50
Cours de Paris
Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 50 à 23 75 ; janv. 24 » à » » ; janv.-fév. 24 » à 24 25 ; 4 prem. 24 25 à 24 50 ; 4 de mars 24 75 à 25 » ; Cir. : » ; Liq. : 5,000.

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable Nom

C'était bien Lucienne et M. de Saint-Albin qui Mimi-Printemps, avait reconnu de la fenêtre de sa cellule.

— Nous sommes absolument d'accord sur tous ces points, monsieur. Saint-Albin eut le moment favorable de faire un pas en avant.

— Nous sommes absolument d'accord sur tous ces points, monsieur. Saint-Albin eut le moment favorable de faire un pas en avant.

— Nous sommes absolument d'accord sur tous ces points, monsieur. Saint-Albin eut le moment favorable de faire un pas en avant.

— Nous sommes absolument d'accord sur tous ces points, monsieur. Saint-Albin eut le moment favorable de faire un pas en avant.

1908 *Vient de paraître*
A la Librairie DELSAUD
 RUE DE LA MAIRIE, CAHORS
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT
 CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS
 par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Illustré de plus de 500 gravures
 PRÉCÉDÉ D'UNE

HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE DE CAHORS
 et de la liste et dates des
FRAIRIES OU FÊTES LOCALES
 DU DÉPARTEMENT DU LOT

MANDELLI, CAHORS
 En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
 CORBEILLES DE MARIAGE
 Fantaisie. — Articles de Religion
 ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
 ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
 Réparation et gravure
 Seul représentant de l'**OMÉGA**
 Seul représentant de
L'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

PHARMACIE
 de la **CROIX-ROUGE**
 BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

Directeur : **P. GARNAL**
 Pharmacien de 1^{re} Classe
*Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie
 de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint
 de l'Assistance publique de Paris*

PHARMACIE SPÉCIALE
 pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

Demandez partout les Lectures de
 la Semaine, 15 c. le numéro.

Le propriétaire gérant : **A. COUESLANT.**

A. WILCKEN
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
 L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 ET DE
 L'ÉCOLE NORMALE
 D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
 LUI-MÊME

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
 de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France
 Successeur de **BAKER**
 75, Boulevard Gambetta
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
 9 — RUE DU LYCÉE — 9
 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
 livrer un Dentier dans la même journée
 Tous les travaux sont garantis sur facture
 Deux ans de crédit sans payer
 plus cher qu'ailleurs
 GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1904 et du Premier
 de l'An 1905

*Extension de la durée de validité
 des Billets d'aller et retour*

A l'occasion des Fêtes de Noël 1904
 et du Premier de l'An 1905, les Billets
 aller et retour à prix réduits qui au-
 ront été délivrés aux prix et conditions
 des Tarifs Spéciaux G. V. n° 2 et G.
 V. n° 102, du Vendredi 23 Décembre
 au Jeudi 5 Janvier inclus, seront vala-
 bles pour le retour jusqu'au dernier
 train du Vendredi 6 Janvier.

Ces billets conserveront la durée
 de validité déterminée par les Tarifs
 précités lorsqu'elle expirera après le
 6 Janvier.

La Compagnie d'Orléans a organisé

dans le grand hall de la gare de Paris-
 Quai-d'Orsay une exposition perman-
 ente d'environ 1.600 vues artistiques
 (peintures, eaux-fortes, lithographies,
 photographies), représentant les sites,
 monuments et villes, des régions des-
 servies par son réseau.

DOUCÈDE
 Marchand-Tailleur
 Boulevard Gambetta, N° 59, CAHORS

CAHORS
 DÉPARTEMENT DE LOZÈRE
 PARIS

HAUTE NOUVEAUTÉ
 ELBEUF
HAUTE NOUVEAUTÉ
 ANGLAIS

*J'ai l'honneur de vous informer que
 je possède en magasin un grand assorti-
 ment de draps pour la Saison.*

*Si vous voulez bien m'honorer de
 votre confiance, je me mets à votre
 disposition pour vous soumettre chez
 vous les Echantillons.*

Votre dévoué,
DOUCÈDE.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES
 A des prix très modérés

MAISON
LOUBEYRE
 COIFFEUR-PARFUMEUR
 Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en
 France, Angleterre, Belgique
 CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
 Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la
 nouvelle installation de son **Salon de
 Coiffure** (Hommes et Dames). Elle
 pratique l'antiseptie comme aucune
 maison de Paris ou de province ne le
 fait encore et elle ne craint, de ce chef,
 aucune concurrence. « **Tout pour
 l'hygiène** » telle est la devise de la
 Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
 contre les Pellicules et la chute des
 Cheveux. — Résultat garanti. Prix :
 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 :
 3 fr.

L'ÉDUCATEUR
 Revue d'éducation laïque
 et sociale

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE
 de
 La Ligue Française de l'Enseignement

Pour recevoir un numéro spéci-
 men, il suffit d'envoyer sa carte à
 l'administrateur de l'**Éducateur**, 1,
 rue des Capucins, à Cahors.

FRUILLETON DU « Journal du Lot » 44

UNE VENGEANCE
 DE COMÉDIENNE

PAR
Henri AUGU

XV

L'accusation

Mais la porte ne s'ouvrait pas.
 Le moment était solennel.

Le notaire lut l'acte qu'on écouta dans
 le plus religieux silence. Clariss seule,
 épiant les bruits du dehors.

A tout instant, il lui semblait enten-
 dre des pas précipités.

A tout instant, elle croyait entendre
 la porte s'ouvrir avec fracas.

Mais rien... rien !
 Et le notaire continuait la lecture de
 sa voix impassible.

Quelle horrible attente pour une jeune
 fille qui voit un abîme lentement se
 creuser à ses pieds, que le vertige saisit
 et qui n'ose même pas appeler le bras
 destiné à la sauver en l'arrachant du

Reproduction interdite aux journaux n'ayant
 pas de traité avec l'Agence Havas.

bord du gouffre !
 Le notaire ayant terminé, se leva et
 présenta la plume à Clariss.

Celle-ci était plus morte que vive.
 — C'est mon bonheur que vous allez
 signer, lui dit Richard de sa voix la plus
 douce et la plus tendre.

— Allons Clariss ! fit son père.
 Enfin elle se mit debout, mais Morton
 dut la soutenir.

— Ah ! pensa-t-elle, tout est fini pour
 moi.

Elle s'approcha de la table, prit la
 plume de la main du notaire et signa.

Mais il fallut que son fiancé la rame-
 nât à sa place où elle tomba défaillante.

— A mon tour ! dit Richard étincelant
 de joie.

Il s'empara de la plume.

— Vienne Henri maintenant ! murmura-
 t-il ivre de bonheur. Voici mon
 triomphe et sa défaite !

Il allait signer...
 Tout à coup une main fiévreuse arrê-
 ta la sienne et écrasa la plume sur le
 papier.

— Vous ne signerez pas, criaient
 même temps une voix vibrante. Henri
 était debout devant son complice.

Un double cri retentit, cri de rage de
 la part du vicomte, cri d'allégresse de la
 part de la fiancée.

Chacun s'était levé stupéfait.
 — Vous ici, chez moi ? s'écria Morton
 en s'avancant vers le téméraire rival qui

était entré sans bruit.

Mais Henri, montrant Richard, pro-
 nonça d'une voix ferme :

— Cet homme est un assassin !
 — On comprend quel surcroît de trouble
 un pareil mot causa parmi les assistants.
 Chacun était comme pétrifié.

Clariss perdit connaissance.
 — Misérable imposteur ! cria le vicomte.

— Secourez ma fille ! dit Morton
 éperdu en se précipitant vers elle. Mais
 Henri ne sourcilla pas un instant.

Grave et imperturbable comme un
 justicier, il prit le contrat, et sous le re-
 gard stupéfait, plus encore indigné
 du tabellion, il déchira — horreur ! —
 la sainte et respectable minute...

— Je vous avais bien dit, reprit-il en
 regardant Richard, que je reviendrais.
 L'écume aux lèvres, le poing crispé,
 Richard lui lança la menace suivante :

— Mais tu ne triomphes pas encore
 et si tu l'emportais, malheur à toi.

Henri se retira, toujours grave, après
 avoir jeté sur sa bien-aimée un long re-
 gard d'amour.

Après un pareil scandale, il ne fallait
 plus songer, ce jour-là du moins, à re-
 commencer la cérémonie.

Chacun au contraire se retirait.

Richard, loin de se montrer abattu par
 cet esclandre, allait de l'un à l'autre en
 accompagnant ses invités, traitant Hen-
 ri, de misérable fou, et priant le notaire

de préparer un autre acte pour un jour
 ultérieur.

Il se montrait plein de confiance, et
 il n'eut pas de peine, dès ce moment-là
 à dissiper, chez une bonne partie des
 assistants, la fâcheuse impression qu'a-
 vaient exercée sur leur esprit les paroles
 de Henri.

On considéra généralement cette in-
 tervention inouïe d'un rival comme un
 acte de folie.

XVI

Un joli petit creux

Une heure après la scène que nous ve-
 nons de décrire, il commençait à faire
 nuit.

Morton est assis près de sa fille dans
 le même salon où le contrat de mariage
 a été rompu d'une façon inattendue pour
 la plupart des assistants.

Mistress Molly s'est retirée après avoir
 allumée deux bougies et jeté sur sa Cla-
 riss un regard plein de pitié et d'affec-
 tion.

La jeune fille pleure, la figure dans
 ses mains.

— Toujours même silence ! murmura
 le père en la considérant avec une poi-
 gnante tristesse... Toujours même dé-
 sespoir.

Il essaya de détacher les mains de ce
 visage gonflé par les larmes.

— Allons ma fille, lui dit-il en impré-
 gnant ses paroles de toute la tendresse

de son cœur paternel, parle un peu à
 ton père qui t'aime et qui, tu le sais bien,
 n'a jamais songé qu'à ton bonheur.

« Mais tu ne vois donc pas que ce si-
 lence, cette douleur, ces larmes me bri-
 sent le cœur. »

Clariss rompit enfin le silence.
 — Ah ! c'est que je suis malheureuse ;
 s'écria-t-elle à travers ses sanglots.

— Voyons, calme-toi mon enfant ré-
 pliqua Morton.

Mais il avait besoin de calmer lui-même,
 car le père souffrant dans sa fille avait
 encore le cœur plus déchiré qu'elle. Et
 sous ses baisers mieux encore qu'avec
 un mouchoir, il essayait les larmes qui
 coulaient des joues de Clariss.

— C'est impossible, mon père répon-
 dit-elle. Pardonnez-moi de pleurer ainsi,
 toujours devant vous, mais je ne puis
 retenir mes larmes.

— Pourquoi as-tu manqué de confian-
 ce en moi ? Peut-être tout cela ne se-
 rait-il pas arrivé à Clariss.

— Oui, cet éclat, cette honte pour
 moi.

Oui, vous avez raison, mon père.
 J'ai eu tort de douter de vous. Aussi
 saurez-vous tout ce qui s'est passé.

— Crois-moi, mon enfant, un père est
 le meilleur conseiller comme aussi son
 cœur est le meilleur des refuges.

— Mais indulgence et pitié, mon
 père.

— Pauvre enfant... Tu détestes donc

bien M. Richard ?

— C'est que, balbutia la jeune fille,
 c'est que... j'aime Henri.

— Pourquoi alors avoir consenti à
 cette union ?... Je n'avais en vue que ton
 bonheur...

— Et moi je ne pouvais être heureuse
 avec M. Richard. Son visage est hypo-
 crite et faux. Il me fait peur.

— Encore une fois pourquoi l'épou-
 sais-tu ? Ne t'avais-je pas laissé entiè-
 rement libre de ton choix ?

— Je l'épousais, mon père, pour vous
 sauver de la misère.

— Comment ?

— J'avais tout entendu.

— Tu nous écoutais donc ?

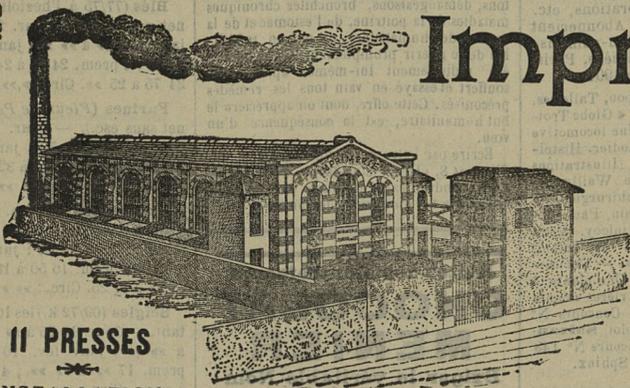
— Oui, mon père... Quand je vous ai
 vu malheureux, sous le coup des nou-
 velles apportées par M. Burkler, je me
 suis dit :

« C'est lui qui a entouré mon enfance
 de soins et de tendresse, c'est lui qui n'a
 cessé de me consacrer sa vie, déroba-
 nt à ses graves occupations tous les instants
 qu'il pouvait, pour les dévouer à mon
 éducation, à mes yeux, à mes fantaisies
 même... »

« Oui, mon père, je voulais vous tirer
 de l'infortune où vous ont plongés les
 malheurs du temps. »

— Chère enfant ! dit Morton en la
 pressant sur son cœur.

(A suivre.)



II PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS